



LE MANS
Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

2022

Compte administratif

Budgets annexes

de l'eau et de l'assainissement

NOTE DE PRÉSENTATION

SOMMAIRE

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

PRESENTATION GENERALE	2
-----------------------------	---

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

LES RESULTATS DE CLOTURE.....	3
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4-6
LA DETTE	7
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8-11
ANNEXE 1 : LISTE DES INVESTISSEMENTS PROPUREMENT DITS.....	12-13

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

LES RESULTATS DE CLOTURE.....	14
LA SECTION D'INVESTISSEMENT – ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	15-17
LA DETTE	18
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	19-24
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC	25
ANNEXE 1 : LISTE DES INVESTISSEMENTS PROPUREMENT DITS.....	26-28

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La qualité de l'eau est un enjeu majeur qui se traduit par la réalisation d'investissements importants pour le territoire. L'usine de production a ainsi été entièrement modernisée permettant d'améliorer et de sécuriser tout le processus de production. Les réseaux de distribution sont également renouvelés et fiabilisent l'acheminement vers les usagers.

Les considérations environnementales sont également au cœur des projets mis en service avec la valorisation énergétique des ressources de la station de méthanisation.

Par ailleurs des travaux sont programmés pour permettre l'amélioration des performances épuratoires tout en prenant en compte les perspectives d'évolution urbaine à l'horizon 2040.

Le compte administratif 2022 du service de l'eau et de l'assainissement retrace les principaux éléments suivants :

- Les recettes d'exploitation cumulées eau et assainissement liées aux facturations des abonnés domestiques s'élèvent à [34,643 M€], elles sont en légère diminution de [-0,20%] représentant une moindre recette de [-0,071 M€].
- Consécutivement à la fin des travaux de l'usine de méthanisation, le démarrage de l'injection de biométhane est intervenue le 17 juin 2021. Au titre de l'exercice 2022 les recettes de vente de biogaz s'élèvent à [1,598 M€].
- Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de [+13,65%] pour ces deux budgets, elles s'élèvent à [27,928 M€], les évolutions de l'ensemble des charges d'exploitation sont présentées dans les notes détaillées ci après.
- Les investissements réalisés s'élèvent à [16,147 M€] avec principalement la sécurisation et la modernisation de l'usine de l'eau [7,612 M€], la fin des travaux liés à la méthanisation pour [2,256 M€], ainsi que le renouvellement des réseaux d'assainissement [1,302 M€] dont [0,707 M€] dans le cadre des chronolignes.
- Sur la période 2018-2022 ces deux budgets ont réalisé près de **[78,550 M€ d'investissement]** sur le territoire de la métropole.
- Les tarifs de l'eau et de l'assainissement de l'année 2021 ont été reconduits en 2022 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les éléments propres au compte administratif 2022 de chaque budget sont détaillés dans la note ci-jointe.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

LES RÉSULTATS DE CLÔTURE

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 8,171 M€ soit – 2,979 M€ par rapport à celui de 2021.

(1) montant hors résultat reporté

FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	Crédits votés	27 435 159,00
	Réalisations nettes	20 206 414,42
RECETTES	Crédits votés	(1) 22 964 943,45
	Réalisations nettes	23 907 249,91
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	Solde d'exécution :	
	Excédent	3 700 835,49

A ce résultat propre à l'exercice 2022 est ajouté le résultat de 2021 :

RÉSULTATS REPORTÉS 2021	Excédents antérieurs reportés	+ 4 470 215,55
--------------------------------	-------------------------------	----------------

RÉSULTATS CUMULÉS 2022	Excédent	8 171 051,04
-------------------------------	-----------------	---------------------

Le résultat global d'investissement s'élève à -3,921 M€ et tient compte des restes à réaliser pour un solde négatif de 2,951 M€.

(1) montant hors résultat reporté

INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	Crédits votés	(1) 21 401 661,20
	Réalisations nettes	13 547 281,58
RECETTES	Crédits votés	26 690 139,00
	Réalisations nettes	17 865 419,76
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	Solde d'exécution :	
	Excédent	4 318 138,18
RESTES A RÉALISER (RAR)	Dépenses	2 952 153,97
	Recettes	1 046,00
	Solde des restes à réaliser au 31/12/22 :	
	Déficit	- 2 951 107,97

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 - RAR	Excédent	1 367 030,21
---	-----------------	---------------------

A ce résultat de l'exercice 2022 est ajouté le résultat de 2021 :

RÉSULTATS REPORTÉS 2021	Déficits antérieurs reportés	- 5 288 477,80
--------------------------------	------------------------------	----------------

RÉSULTATS CUMULÉS 2022	Déficit	-	3 921 447,59
-------------------------------	----------------	----------	---------------------

Après couverture du déficit d'investissement, le solde disponible libre d'affectation s'élève à **4 249 603,45 €**

Ce résultat cumulé permettra de financer les travaux en cours sur le site de production d'eau potable (processus de décantation), la poursuite des études relatives à la création d'une réserve d'eau naturelle et le démarrage du schéma directeur d'eau potable du territoire métropolitain.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2022 (HORS TAXES)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022		Prévisions Année 2022
	Réalisations	Reports	
Dépenses réelles d'investissement	12 786 521,38	2 952 153,97	20 639 211,20
dont investissements proprement-dits	10 607 906,40	2 952 132,97	15 033 949,20
dont remboursement capital emprunts, dettes assimilées	2 088 228,91	21,00	5 095 022,00
dont avances sur marché	0,00		400 000,00
dont travaux pour compte de tiers	90 386,07		110 240,00
Dépenses d'ordre	760 760,20		762 450,00
dont travaux en régie	12 646,20		14 300,00
dont subventions d'équipement transférées	647 693,00		647 700,00
dont gestion patrimoniale	100 421,00		100 450,00
Déficit reporté			5 288 477,80
Total dépenses d'investissement	13 547 281,58		26 690 139,00

Les dépenses d'équipements proprement dits présentent un taux de réalisation de 70,56% soit un montant réalisé de 10,608 M€ pour une prévision de 15,034 M€.

Les principaux investissements proprement dits réalisés au cours de l'année 2022

- Usine de l'Epau – remplacement du processus de décantation 7,612 M€
 Paiement de frais d'études et travaux : poursuite des missions de contrôle technique et de coordinateur de sécurité, modélisation de la filière de décantation, mise en place de l'atelier de traitement UV et désinfection eau, remplacement des conduites aériennes dans l'usine, construction de l'atelier de stockage et bureaux, optimisation des processus de production mis en œuvre en juin 2022.
- Remplacement des canalisations (dont réfection de voirie après travaux) 1,656 M€
 2 924 mètres de conduites nouvelles ou remplacées pour 1 447 mètres supprimés.
 La longueur totale du réseau eau est de 1 363 Kms.
- Rénovation de branchements (dont réfection de voirie après travaux) 0,311 M€
 482 branchements ont été rénovés en 2022 soit un cumul de 9 370 depuis 2008.
- Acquisition des compteurs d'eau et fournitures 0,515 M€
 État des lieux du parc des compteurs : 6 543 compteurs ont plus de 15 ans contre 114 133 compteurs de moins de 15 ans (dont 106 351 équipés de télé relève ou radio relève).
 L'âge moyen du parc est 9 ans.
 En 2022, 5 098 compteurs ont été posés en régie.

NB : La liste des investissements proprement dits par axe politique publique est présentée en annexe 1

Rétrospective sur le montant des investissements proprement dits de 2018 à 2022

Rétrospective sur le montant des investissements réels proprement dits

<i>Exercice</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Prévisions</i>	<i>%</i>
2018	2 998 447,54	4 475 915,94	66,99%
2019	2 890 992,30	5 044 628,39	57,31%
2020	7 323 711,98	9 563 479,84	76,58%
2021	13 105 479,62	15 987 634,16	81,97%
2022	10 607 906,40	15 033 949,20	70,56%

Sur les 5 dernières années, le budget Eau atteint 36,927 M€ d'investissements réalisés. Les principales réalisations concernent les renouvellements de réseaux, le programme de rénovations de branchements, le réaménagement du site de l'Epau (voirie, parking, aire de stockage huilerie, local de distribution carburant), la pose de compteurs sur le territoire métropolitain (compteurs en limite de territoire et sectorisation), le remplacement de la filière décantation (début des travaux : septembre 2019), études relatives à la création d'une réserve d'eau naturelle et la mise en œuvre d'une politique de sûreté de l'eau.

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022		Prévisions Année 2022
	<i>Réalisations</i>	<i>Reports</i>	
Recettes réelles d'investissement	5 984 241,41	1 046,00	9 721 663,24
dont Taxe Locale d'Equipeement - taxe d'aménagement	201 195,74		187 000,00
dont autres subventions - travaux neufs avec participations	463 816,50		535 162,19
dont emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00		8 304 734,47
dont travaux pour compte de tiers	135 236,62	2,00	110 000,00
dont diverses recettes réelles	183 992,55	1 044,00	584 766,58
Recettes d'ordre	5 200 848,59		10 288 146,00
dont autofinancement complémentaire			4 883 846,00
dont amortissement des immobilisations	5 096 647,01		5 300 050,00
dont gestion patrimoniale	100 421,00		100 450,00
dont immobilisation corporelle (cessions)	35,79		0,00
dont pénalités de renégociation de la dette (reprise SMAEP)	3 744,79		3 800,00
Excédent reporté			0,00
Affectation du résultat	6 680 329,76		6 680 329,76
Total recettes d'investissement	17 865 419,76		26 690 139,00

Les principales ressources d'investissement du budget annexe de l'eau sont constituées en 2022 par :

Les recettes propres	0,201 M€
<i>Taxe d'aménagement</i>	<i>0,201 M€</i>
L'emprunt	5,000 M€
<i>Emprunt réalisé</i>	<i>5,000 M€</i>
L'autofinancement	10,044 M€
<i>Amortissement</i>	<i>5,097 M€</i>
<i>Réserves</i>	<i>6,680 M€</i>

Structure de l'autofinancement de 2018 à 2022

(1) montant avec reprise d'une partie du résultat du SMAEP

Exercice	Dotations aux Amortissements	Dotation aux Provisions	Reprise sur Provisions	Autofinancement réalisé (articles 1068, 1064)	Total Autofinancement réalisé (A+B-C+D)
	(A)	(B)	(C)	(D)	
2018	3 376 647,50	1 420 000,00	2 840 000,00	(1) 1 075 387,10	3 032 034,60
2019	7 478 698,33	-	-	3 679 731,61	11 158 429,94
2020	5 002 640,18	-	-	3 501 526,91	8 504 167,09
2021	5 043 647,30		300 000,00	5 000 000,00	9 743 647,30
2022	5 096 647,01			6 680 329,76	11 776 976,77

L'autofinancement réalisé en 2022 atteint 11,777 M€, il constitue 65,92% des recettes totales d'investissement. Il est composé par l'amortissement des immobilisations et l'affectation obligatoire d'une partie du résultat de fonctionnement de N – 1 pour couvrir le besoin de l'investissement.

BUDGET EAU - LA DETTE

- **L'encours d'emprunt au 31/12/2022**

L'encours de la dette du budget Eau s'élève à 22,448 M€.

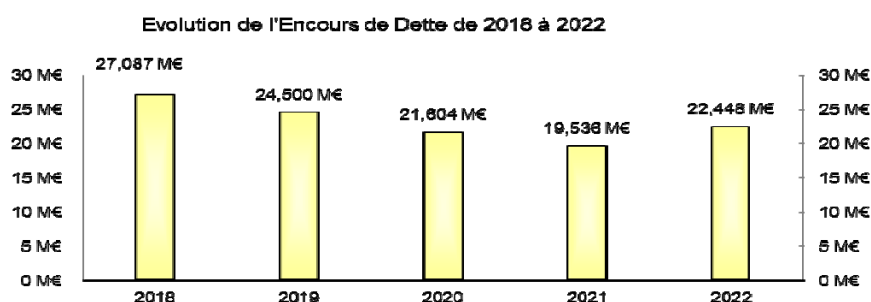
La durée résiduelle moyenne des emprunts est de 13 ans et 11 mois, contre 12 ans et 8 mois en 2021.

Le taux moyen de l'encours, réparti entre taux variable (46 %) et taux fixe (54 %), est en moyenne de 2,80 % contre 2,67% en 2021.

Pour financer les investissements proprement-dits réalisés à hauteur de 10,6 M€, le budget de l'eau a eu besoin de recourir à un volume d'emprunts nouveaux de 5 M€ :

BANQUE	PRODUIT	DUREE	TAUX	MONTANT	REALISE
Crédit Mutuel	Fixe	15 ans	2,10 %	2,5 M€	15/12/2022
Arkéa Banque	Variable	25 ans	Euribor3M +0,42 %	2,5 M€	15/12/2022
TOTAL				5,0 M€	

L'encours d'emprunts est en hausse de 2,912 M€ par rapport à 2021 (emprunts nouveaux + 5 M€, remboursement du capital – 2,088 M€).

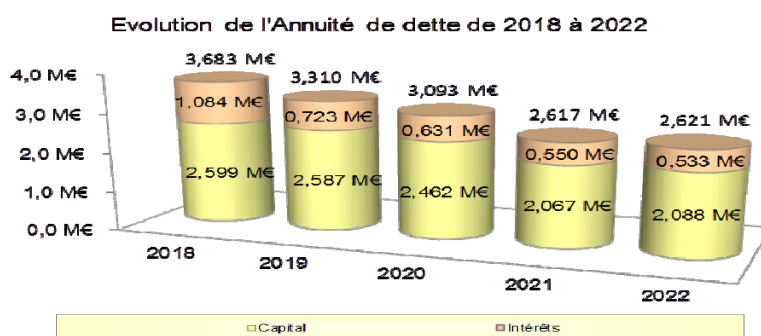


Il est rappelé que le budget de l'Eau de Le Mans Métropole a repris les emprunts du SMAEP au 01/01/2018 pour 13,541 M€ dans le cadre de la mise en place de la Communauté Urbaine de l'Eau en contrepartie de la reprise de l'actif de ce syndicat.

- **L'annuité d'emprunt**

Elle s'élève en 2022 à 2,621 M€ dont 2,088 M€ de remboursement de capital (80 % de l'annuité) et 0,533 M€ (20 % de l'annuité) de charges d'intérêts.

L'annuité d'emprunts est quasi stable par rapport à 2021 (+ 0,004 M€).



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2021	Variation en €	Variation en %
Charges à caractère général	3 350 407,30	2 249 876,91	1 100 530,39	48,92%
Charges de personnel et frais assimilés	5 294 190,14	5 167 493,28	126 696,86	2,45%
Contribution aux charges du budget général	1 267 650,00	1 283 543,00	-15 893,00	-1,24%
dont frais d'administration générale	656 780,00	610 731,00	46 049,00	7,54%
dont frais de personnel de la collectivité de rattachement	610 870,00	672 812,00	-61 942,00	-9,21%
Créances irrécouvrables	569 945,11	354 676,40	215 268,71	60,69%
Charges financières	532 972,43	550 317,84	-17 345,41	-3,15%
Charges exceptionnelles (dont annulation de titres de recettes)	266 682,67	275 244,78	-8 562,11	-3,11%
Sous-total hors redevance	11 281 847,65	9 881 152,21	1 400 695,44	14,18%
Reversement redevance "prélèvement sur la ressource"	644 175,73	465 896,27	178 279,46	38,27%
Reversement redevance " pollution d'origine domestique"	3 179 999,24	3 039 444,76	140 554,48	4,62%
Sous-total dépenses réelles	15 106 022,62	13 386 493,24	1 719 529,38	12,85%
<i>Taux de réalisation des dépenses réelles</i>	<i>96,09%</i>	<i>85,16%</i>		
Dépenses d'ordre	5 100 391,80	5 047 213,77	53 178,03	1,05%
dont amortissements des biens	5 096 647,01	5 043 647,30	52 999,71	
dont amortissements des charges financières	3 744,79	3 566,47	178,32	
dont valeur comptable nette (cession en N)	0,00	0,00	0,00	
Total dépenses de fonctionnement	20 206 414,42	18 433 707,01	1 772 707,41	9,62%

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 20,206 M€ et enregistrent une variation de +9,62%.

Elles se répartissent entre les dépenses réelles (15,106 M€) et les dépenses d'ordre (5,100 M€).

	2022 en M€	2021 en M€	2022/2021 % évolution
Les charges réelles d'exploitation			
Charges à caractère général	3,350	2,250	+48,92%
<i>dont achat d'eau en gros</i>	0,929	0,105	non significatif
Dépenses de personnel	5,294	5,167	+2,45%
Contribution au Budget Principal	1,268	1,284	-1,24%
<i>dont frais d'administration générale</i>	0,657	0,611	+7,54%
<i>dont frais de personnel rattaché</i>	0,611	0,673	-9,21%
Sous-total charges réelles	9,912	8,701	+13,92%
Les charges financières			
Intérêts	0,533	0,550	-3,15%
Autres charges			
Créances irrécouvrables	0,570	0,355	+60,69%
Divers	0,267	0,275	-3,11%
TOTAL	11,282	9,881	+14,18%

Afin d'avoir une meilleure lisibilité sur l'évolution des dépenses d'exploitation, il est nécessaire de retraiter les dépenses d'achat d'eau en gros au SMAEP.

En effet, les m3 achetés au SMAEP d'un exercice sont évalués et ne seront facturés que l'année suivante. Ainsi ce n'est que lorsque les consommations ont fait l'objet d'un relevé réel que l'on peut comparer le rattachement avec sa réalisation en N+1. Fin 2021, l'évaluation de l'achat d'eau à rattacher s'élevait à 170 873€. Les m3 achetés et facturés ont finalement été supérieurs à la prévision et ont ainsi majoré la dépense 2022 de 379 067€. Au titre de l'exercice 2022, l'estimation du volume d'eau s'élève à 1M m3 (soit ≈ 0,550 M€) .

Hors l'achat d'eau au SMAEP, les charges réelles d'exploitation augmentent de 4,50%.

- La variation des dépenses courantes est de +12,88% soit +0,276 M€.
Les principaux postes de dépenses traduisant cette augmentation sont :
 - la fourniture d'énergie (soit +0,421 M€ par rapport à l'exercice 2021 – augmentation des prix pour la fourniture d'électricité et le chauffage urbain)
 - l'achat de fournitures d'entretien et de petit équipement (soit +0,090 M€ par rapport à l'exercice précédent)
 - la fourniture de produits de traitement (soit -0,179 M€ par rapport à l'exercice 2021 – moindre consommation et diversification de produits chimique à prix modérés avec la nouvelle usine)
- Les frais de personnel représentent 46,93% des dépenses réelles de fonctionnement. Ils évoluent de +2,45% par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique principalement par le relèvement de l'Indice Majoré lié aux revalorisations successives du SMIC.
- La contribution versée en couverture des charges du budget principal varie de -1,24%. Elle se décompose en :
 - frais d'administration générale, calcul selon l'application des indices de révision traduisant l'évolution des charges du budget principal (soit +7,54%)
 - frais de personnel rattaché, la mise à jour de l'enquête auprès des agents aboutit à une minoration de la refacturation de personnel (soit -61 942€)
- Les charges financières : cf. supra.
- En ce qui concerne les créances irrécouvrables, leur montant s'élève à 0,570 M€, soit une augmentation de 0,215 M€ par rapport à 2021. Deux raisons justifient cette évolution, d'une part un retard a été accumulé dans les poursuites présentées aux huissiers du trésor et d'autre part les admissions en non valeur ont été présentées dans leur intégralité sans conserver de stock. Les factures impayées représentent 3,16% des recettes d'exploitation.
Depuis 2015, la collectivité a renforcé sa communication auprès des abonnés pour promouvoir le prélèvement automatique (semestriel et mensuel), le paiement par internet ou chez les buralistes agréés (septembre 2021). En 2022 on compte 24 004 dossiers mensualisés avec une augmentation de 6,05% par rapport à l'année précédente (22 635 dossiers en 2021).
- La convention relative à la participation financière de Le Mans Métropole au dispositif Fonds de Solidarité au Logement (FSL) Volet « Eau », a permis l'abondement à ce dispositif sous la forme d'une subvention versée de 0,105 M€.
Sur l'année, 1 123 demandes d'aides via le dispositif ont été déposées dont 901 dossiers jugés recevables.

Après retraitement effectué sur l'achat d'eau en gros auprès du SMAEP (cf explications supra), les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +5,90%.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2021	Variation en €	Variation en %
Ventes d'eau	13 385 237,94	12 892 039,45	493 198,49	3,83%
dont "usagers"	12 592 201,44	12 597 030,45	-4 829,01	-0,04%
dont "syndicat vente en gros"	793 036,50	295 009,00	498 027,50	168,82%
Location de compteurs	5 127 066,82	5 160 269,53	-33 202,71	-0,64%
Travaux	294 520,12	202 797,04	91 723,08	45,23%
Diverses recettes réelles	930 655,82	810 508,39	120 147,43	14,82%
Sous-total hors redevance	19 737 480,70	19 065 614,41	671 866,29	3,52%
Redevance "prélèvement sur la ressource" (reversement à l'Agence de l'Eau)	568 022,22	493 724,58	74 297,64	15,05%
Redevance " pollution d'origine domestique" (reversement à l'Agence de l'Eau)	2 941 407,79	2 937 557,46	3 850,33	0,13%
Sous-total recettes réelles	23 246 910,71	22 496 896,45	750 014,26	3,33%
<i>Taux de réalisation des recettes réelles</i>	<i>105,87%</i>	<i>98,05%</i>		<i>7,82%</i>
Recettes d'ordre	660 339,20	934 968,88	-274 629,68	-29,37%
dont provisions	0,00	300 000,00	-300 000,00	
dont travaux en régie	12 646,20	0,00		
dont transfert des subventions	647 693,00	634 968,88	12 724,12	2,00%
Excédent reporté	4 470 215,55	6 152 386,99	-1 682 171,44	
Total recettes de fonctionnement	28 377 465,46	29 584 252,32	-1 206 786,86	-4,08%

Les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à 23,907 M€ (hors excédent reporté).

Elles se répartissent entre les recettes réelles (23,247 M€) et les recettes d'ordre (0,660 M€).

	2022 en M€	2021 en M€	2022/2021 % évolution
Les recettes d'exploitation			
Vente d'eau "usagers"	12,592	12,597	-0,04%
Location compteurs	5,127	5,160	-0,64%
Vente d'eau «syndicat» SMAEP	0,793	0,295	non significatif
Travaux	0,295	0,203	+45,23%
TOTAL	18,807	18,255	+3,02%

- Le niveau des recettes de vente d'eau aux usagers et la location de compteurs tient compte de l'ajustement des tarifs votés pour l'exercice 2022.
- L'achat et la vente d'eau en gros réciproque entre Le Mans Métropole et le SMAEP font l'objet d'une convention applicable depuis le 1^{er} janvier 2018. Celle-ci prend en compte les besoins liés aux nouveaux périmètres établis depuis la création de la Communauté Urbaine de l'Eau.

Comme pour l'achat d'eau, les m3 vendus au SMAEP d'un exercice sont évalués et ne sont facturés que l'année suivante suite à un relevé réel (rattachement des produits à l'exercice). Fin 2021, l'évaluation de la vente d'eau à rattacher s'élevait à 275 000€ pour une facturation à hauteur de 533 036,50€. Au titre de l'exercice 2022, l'estimation du volume d'eau s'élève à 1M m3.

Hors les ventes d'eau au SMAEP, les recettes réelles d'exploitation se stabilisent (+0,30%).

	2022 en M€	2021 en M€	2022/2021 % évolution
Les recettes d'exploitation (hors vente d'eau au SMAEP)			
Vente d'eau "usagers"	12,592	12,597	-0,04%
Location compteurs	5,127	5,160	-0,64%
Travaux	0,295	0,203	+45,23%
TOTAL	18,014	17,960	+0,30%

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

- Les recettes de travaux portent essentiellement sur les branchements neufs et sont directement liées à la demande des particuliers et des entreprises : 172 interventions ont été réalisées sur l'exercice.

	2022 en M€	2021 en M€	2022/2021 % évolution
Les recettes diverses de fonctionnement			
Autres recettes diverses	0,931	0,811	14,82%

Les autres recettes réelles de fonctionnement enregistrent une variation de +14,82%.

- Les recettes diverses comprennent les remboursements sur rémunération (personnel commun eau et assainissement), la commission pour recouvrement de la redevance assainissement et modernisation des réseaux, « les redevances sur antennes » dues par les opérateurs de téléphonie mobile, la refacturation à Le Mans Métropole suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2021 de l'entretien des poteaux d'incendie, les ventes occasionnelles de ferrailles, les indemnités liées à des sinistres, les restitutions d'admissions en non valeur, les excédents de versements, les intérêts moratoires, les frais liés aux interventions sur compteurs d'eau et les ventes de carafes sérigraphiées. Elle intègre également la régularisation de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité de l'année 2020 (soit 60 383 €).

Le volume de ces recettes est variable d'un exercice budgétaire à l'autre. L'actualisation des modalités de calcul de la participation aux frais de facturation de la redevance assainissement supportés puis refacturés par le budget annexe de l'eau en 2022 explique principalement la variation par rapport à l'année 2021 (délibération du 16 décembre 2021).

Le prix de l'eau pour l'ensemble des abonnés des communes de Le Mans Métropole est maintenu pour l'année 2022 (délibération du 16 décembre 2021), soit 1,133 € HT le m³ d'eau potable et 37,80 € HT l'abonnement annuel.

ANNEXE 1

Le Mans Métropole - Budget Annexe de l'Eau LISTE DES INVESTISSEMENTS PROPREMENT DITS PAR AXE POLITIQUE PUBLIQUE

Libellé Axe Politique	CA 2022	Inscrit 2022
EAU	10 563 867,53	14 391 903,52
INFORMATIQUE ET TELECOMS	13 688,21	115 834,68
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	23 278,96	337 811,00
TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE	7 071,70	8 400,00
TRANSPORT PUBLIC	0,00	180 000,00
Total :	10 607 906,40	15 033 949,20

Axe Politique : EAU

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022	Inscrit
LE MANS - EAU - ACQUISITION DE COMPTEURS	LE MANS TOUS QUARTIERS	514 731,20	853 187,80
LMM - EAU - MATERIEL TECHNIQUE	LE MANS METROPOLE	150 768,69	275 281,08
EAU - GENIE CIVIL - TRAVAUX SUR USINE, RESERVOIRS, STATIONS	LE MANS TOUS QUARTIERS	8 398,25	291 639,72
DEPENSES NON PROGRAMMEES - EAU - CANALISATIONS	LE MANS TOUS QUARTIERS	0,00	1 845,00
LE MANS C-D-V - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - COEUR DE VILLE	353,72	360,00
LE MANS N-E - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - NORD EST	116 308,60	135 050,83
LE MANS EST - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - EST	32 109,76	127 650,83
LE MANS S-E - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - SUD EST	199 213,72	199 550,00
LE MANS S-O - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - SUD OUEST	126 563,31	138 000,00
LE MANS OUEST - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - OUEST	539 807,30	539 900,00
LE MANS N-O - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - NORD OUEST	41 618,47	41 700,00
DEPENSES NON PROGRAMMEES - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS TOUS QUARTIERS	0,00	8 000,00
LE MANS C-D-V - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - COEUR DE VILLE	66,00	100,00
LE MANS N-E - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - NORD EST	92 595,23	97 000,00
LE MANS EST - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - EST	9 018,25	100 000,00
LE MANS OUEST - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - OUEST	202 719,55	332 321,05
LE MANS N-O - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - NORD OUEST	7 021,96	13 791,84
EAU - SERVITUDES CONDUITES EAU POTABLE	LE MANS TOUS QUARTIERS	0,00	1 500,00
EAU - TRAVAUX BATIMENTS D'EXPLOITATION - USINE DE L'EPAU	LE MANS - EST	30 765,00	51 502,11
SARGE LES LE MANS - EAU - CANALISATIONS	SARGE-LES-LE MANS	38 924,43	40 085,83
AIGNE - EAU - CANALISATIONS	AIGNE	214,57	215,00
ALLONNES - EAU - CANALISATIONS	ALLONNES	84 728,28	85 582,73
SAINT SATURNIN - EAU - CANALISATIONS	SAINT SATURNIN	100,00	100,00
TRANGE - EAU - CANALISATIONS	TRANGE	202 973,07	204 171,43
CHAMPAGNE - EAU - CANALISATIONS	CHAMPAGNE	12 447,41	13 150,00
ARNAGE- CANALISATIONS	ARNAGE	0,00	4 000,00

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

CHAUFOUR NOTRE DAME - EAU - CANALISATIONS	CHAUFOUR NOTRE DAME	51,11	55,00
MULSANNE - EAU - CANALISATIONS	MULSANNE	95 409,08	95 500,00
LA MILELSE - EAU - CANALISATIONS	LA MILELSE	0,00	8 000,00
FAY - EAU - CANALISATIONS	FAY	165 061,71	167 000,50
LA CHAPELLE SAINT AUBIN - EAU - CANALISATIONS	LE MANS METROPOLE	0,00	78,00
Total Opérations Annuelles :		2 671 968,67	3 826 318,75

SIG EAU	LE MANS TOUS QUARTIERS	69 622,00	234 460,00
DECANTATION PRIMAIRE UPEPE	LE MANS METROPOLE	7 612 370,46	9 431 915,81
INFORMATISATION RELEVÉ COMPTEURS EAU	LE MANS METROPOLE	27 757,65	60 669,20
DEMATÉRIALISATION ET FACTURES EN LIGNE	LE MANS METROPOLE	49 294,75	191 553,09
RESERVE D'EAU NATURELLE	LE MANS METROPOLE	117 245,00	376 876,67
MISE EN PLACE POLITIQUE DE SURETE DE L'EAU	LE MANS TOUS QUARTIERS	15 609,00	170 110,00
USINE DES EAUX - RENOVATION DES FACADES	LE MANS METROPOLE	0,00	10 000,00
DEPLOIEMENT SECTORISATION ARNAGE - MULSANNE - RUAUDIN	LE MANS METROPOLE	0,00	40 000,00
SIGNALETIQUE EXTERIEURE ET INTERIEURE DES SITES DE L'EAU	LE MANS METROPOLE	0,00	50 000,00
Total Opérations Individuelles :		7 891 898,86	10 565 584,77

Total de l'axe : EAU		10 563 867,53	14 391 903,52
-----------------------------	--	----------------------	----------------------

Axe Politique : INFORMATIQUE ET TELECOMS

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022	Inscrit
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION	LE MANS METROPOLE	13 688,21	71 434,68
Total Opérations Annuelles :		13 688,21	71 434,68

NOUVELLE SUITE BUREAUTIQUE	LE MANS METROPOLE	0,00	44 400,00
Total Opérations Individuelles :		0,00	44 400,00

Total de l'axe : INFORMATIQUE ET TELECOMS		13 688,21	115 834,68
--	--	------------------	-------------------

Axe Politique : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022	Inscrit
MOBILIER TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	9 512,74	9 810,00
VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	13 766,22	55 000,00
VEHICULES UTILITAIRES ET PL	LE MANS METROPOLE	0,00	273 001,00
Total Opérations Annuelles :		23 278,96	337 811,00

Total de l'axe : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE		23 278,96	337 811,00
--	--	------------------	-------------------

Axe Politique : TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022	Inscrit
IMPLANTATION BORNES ELECTRIQUES VEHICULES	LE MANS METROPOLE	7 071,70	8 400,00
Total Opérations Annuelles :		7 071,70	8 400,00

Total de l'axe : TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE		7 071,70	8 400,00
---	--	-----------------	-----------------

Axe Politique : TRANSPORT PUBLIC

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022	Inscrit
CHRONOLIGNES	LE MANS METROPOLE	0,00	180 000,00
Total Opérations Individuelles :		0,00	180 000,00

Total de l'axe : TRANSPORT PUBLIC		0,00	180 000,00
--	--	-------------	-------------------

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

LES RÉSULTATS DE CLÔTURE

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de [18,446 M€]. Le résultat au titre de la gestion 2022 s'élève à [5,369 M€], il diminue de [- 2,303 M€] par rapport à 2021.

(1) montant hors résultat reporté

FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	Crédits votés	41 334 333,04
	Réalisations nettes	23 359 580,68
RECETTES	Crédits votés	(1) 28 257 750,00
	Réalisations nettes	28 729 071,10
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	Solde d'exécution : Excédent	+ 5 369 490,42

A ce résultat propre à l'exercice 2022 est ajouté le résultat de 2021 :

RÉSULTATS REPORTÉS 2021	Excédents antérieurs reportés	+ 13 076 583,04
--------------------------------	-------------------------------	-----------------

RÉSULTATS CUMULÉS 2022	Excédent	+ 18 446 073,46
-------------------------------	-----------------	------------------------

L'excédent de financement de la section d'investissement s'élève à [+ 10,009 M€], il tient compte du solde des restes à réaliser [- 2,387 M€] et de la reprise des résultats reportés [7,125 M€].

(1) montant hors résultat reporté

INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	Crédits votés	40 069 627,99
	Réalisations nettes	12 003 674,71
RECETTES	Crédits votés	(1) 35 046 241,27
	Réalisations nettes	17 274 858,01
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	Solde d'exécution : Excédent	+ 5 271 183,30
RESTES A RÉALISER (RAR)	Dépenses	3 131 919,04
	Recettes	744 772,11
	Solde des restes à réaliser au 31/12/22 :	
	Déficit	- 2 387 146,93

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 avec RAR	Excédent	+ 2 884 036,37
--	-----------------	-----------------------

A ce résultat de l'exercice 2022 est ajouté le résultat de 2021 :

RÉSULTATS REPORTÉS 2021	Excédents antérieurs reportés	+ 7 125 296,45
--------------------------------	-------------------------------	----------------

RÉSULTATS CUMULÉS 2022	Excédent	+ 10 009 332,82
-------------------------------	-----------------	------------------------

Le niveau de l'excédent global s'élève à 28.455.406,28€. Ce résultat cumulé permettra notamment de financer les schémas directeurs engagés et les travaux qui en découlent sur plusieurs communes de Le Mans Métropole, ainsi que de gros travaux de rénovation de réseaux d'assainissement dans la perspective de l'aménagement des chronolignes.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à [12,004 M€] dont [11,067 M€] de dépenses réelles et [0,937 M€] de dépenses d'ordre.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022		Prévisions Année 2022
<u>Dépenses réelles</u>	<i>Réalisations</i>	<i>Reports sur 2023</i>	
Investissements proprement-dits *	5 539 178,13	3 131 902,04	10 422 009,99
Remboursement capital emprunts, dettes assimilées	1 827 804,69	17,00	1 835 018,00
Réaménagement de la dette - remboursement anticipé	0,00	-	18 500 000,00
Réaménagement de la dette - (dépenses et recettes)	0,00	-	3 000 000,00
Emprunt assorti d'une option de tirage - (dépenses et recettes)	3 700 000,00	-	3 700 000,00
Avances sur marché - (dépenses et recettes)	0,00	-	400 000,00
<i>sous/total dépenses réelles</i>	<i>11 066 982,82</i>	<i>3 131 919,04</i>	<i>37 857 027,99</i>
<u>Dépenses d'ordre</u>			
Intégration des frais d'études	413 547,89	-	418 000,00
Subventions d'équipement transférées	523 144,00	-	526 000,00
<i>sous/total dépenses d'ordre</i>	<i>936 691,89</i>	<i>0,00</i>	<i>944 000,00</i>
Dépenses imprévues	-	-	1 268 600,00
Total dépenses d'investissement	12 003 674,71	3 131 919,04	40 069 627,99

* liste des investissements proprement dits dans l'annexe 1

Les équipements proprement-dits présentent un taux de réalisation de [53,15%] soit un montant réalisé de [5,539 M€] pour une prévision de [10,422 M€].

Les principaux investissements proprement dits réalisés au cours de l'année 2022

- Renouvellement et rénovation des réseaux 1,302 M€
418 mètres remplacés, 1.082 mètres rénovés et 10 mètres créés. Au 31 décembre 2022 la longueur du réseau représente 1.362 kilomètres.
- Station Chauvinière études et travaux relatifs à la méthanisation 2,256 M€
- Matériel 0,341 M€
- Schéma directeur assainissement 0,434 M€
dont système d'assainissement de la Chauvinière et des Etangs [0,227 M€]
les autres communes concernées sont : Champagné, Ruaudin, Fay, Aigné, la Milesse et Saint Saturnin [0,207 M€]
- Station des Etangs – construction du bassin tampon 0,358 M€
- Réseaux dans le cadre des Chronolignes 0,707 M€

Rétrospective sur le montant des investissements proprement dits

Exercice	Réalisations	Prévisions	%
2018	5 345 144,53	8 516 554,72	62,76%
2019	11 496 777,93	15 895 751,22	72,33%
2020	11 694 498,34	13 523 600,55	86,47%
2021	7 548 308,61	10 097 607,55	74,75%
2022	5 539 178,13	10 422 009,99	53,15%

Sur les 5 dernières années, [41,624 M€] d'investissement ont été réalisés dans le domaine de l'assainissement collectif avec un taux moyen de réalisation proche de 70%.

Ces investissements comprennent notamment, les travaux relatifs à la méthanisation sur le site de la station de la Chauvinière [21,851 M€], l'entretien et le renouvellement des réseaux [9,748 M€], les travaux sur la station des Etangs [5,777 M€] l'acquisition de matériel technique et de véhicules pour [1,333 M€], ainsi que les études relatives aux schémas directeurs des différentes communes de l'agglomération [1,438 M€].

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à [17,274 M€] dont [11,657 M€] de recettes réelles et [5,617 M€] de recettes d'ordre.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022		Prévisions Année 2022
<u>Recettes réelles</u>	Réalizations	Reports sur 2023	
FCTVA	1 884 087,20	-	1 595 900,00
Taxe d'aménagement - reversement par le budget principal	201 195,74	-	187 000,00
Subvention FEDER - unité de méthanisation station Chauvinière	625 000,00	-	0,00
Subvention Agence de l'Eau - schéma directeur le Mans Métropole - Chauvinière 2ème acompte	208 921,63	278 562,17	0,00
Subvention Agence de l'Eau - matériel 9 déversoirs orage	16 229,43	42 000,00	42 000,00
Subvention Agence de l'Eau - gestion autosurveillance système assainissement	18 000,00	79 868,67	60 000,00
Subvention Agence de l'Eau - Coulaines - étude hydraulique 3 déversoirs orages secteur Closeau	0,00	-	20 000,00
Subvention Agence de l'Eau - schéma directeur Aigné, La Milesse, Saint Saturnin	0,00	93 788,10	93 788,10
Subvention Agence de l'Eau - station Etangs optimisation et bassin tampon	0,00	250 553,17	250 553,17
Bonus écologique - acquisition véhicule électrique	4 000,00	-	4 000,00
Réserves - affectation du résultat de N-1	5 000 000,00	-	5 000 000,00
Emprunt assorti d'une option de tirage - (dépenses et recettes)	3 700 000,00	-	3 700 000,00
Réaménagement de la dette - (dépenses et recettes)	-	-	3 000 000,00
Avances sur marché - (dépenses et recettes)	0,00	-	400 000,00
<i>sous/total recettes réelles</i>	11 657 434,00	744 772,11	14 353 241,27
<u>Recettes d'ordre</u>			
Autofinancement complémentaire	-	-	13 575 000,00
Intégration des frais d'études	413 547,89	-	418 000,00
Amortissement des immobilisations	5 203 876,12	-	6 700 000,00
<i>sous/total recettes d'ordre</i>	5 617 424,01	0,00	20 693 000,00
Excédent investissement reporté			7 125 296,45
Total recettes d'investissement	17 274 858,01	744 772,11	42 171 537,72

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

Les principales recettes permettant d'assurer le financement de la section d'investissement sont les suivantes :

Les recettes propres	2,953 M€
- Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	1,884 M€
- Taxe d'aménagement	0,201 M€
- Subvention FEDER - unité de méthanisation - station Chauvinière	0,625 M€
- Subvention Agence de l'Eau [0,696 M€] - schéma Le Mans Métropole - station Chauvinière 2ème acompte	0,209 M€
- Subvention Agence de l'Eau - matériel 9 déversoirs orage et gestion autosurveillance des réseaux	0,034 M€
L'emprunt	0,000 M€
L'autofinancement	10,204 M€
- Amortissement	5,204 M€
- Réserves	5,000 M€

Structure de l'autofinancement de 2018 à 2022

Exercice	Dotations aux Amortissements (A)	Dotation aux Provisions (B)	Reprise sur Provisions (C)	Autofinancement réalisé (articles 1068, 1064) (D)	Total Autofinancement réalisé (A+B-C+D)
2018	7 016 204,01	-	-	6 006 337,00	13 022 541,01
2019	7 202 814,56	-	-	3 017 679,84	10 220 494,40
2020	7 262 036,02	-	-	4 001 263,00	11 263 299,02
2021	5 153 091,28	-	-	4 000 000,00	9 153 091,28
2022	5 203 876,12	-	-	5 000 000,00	10 203 876,12

L'autofinancement réalisé est alimenté par les dotations aux amortissements et aux provisions et par l'autofinancement affecté en réserve pour couvrir le résultat d'investissement du compte administratif de l'exercice précédent.

La dotation aux amortissements qui s'élève à [5,204 M€] en 2022 est un autofinancement obligatoire que le budget doit couvrir pour assurer le renouvellement du patrimoine. Après une baisse significative entre 2020 et 2021 de [- 2,109 M€] liée à la fin d'amortissement des équipements liés à la station Chauvinière mis en service le 1^{er} janvier 2006, la dotation 2022 progresse légèrement de [+ 0,99%]. L'autofinancement réalisé en 2022 atteint [10,204 M€], il constitue [59,07%] des recettes totales d'investissement.

Le bon niveau d'autofinancement permet au budget de financer les investissements 2022 sans recourir à l'emprunt.

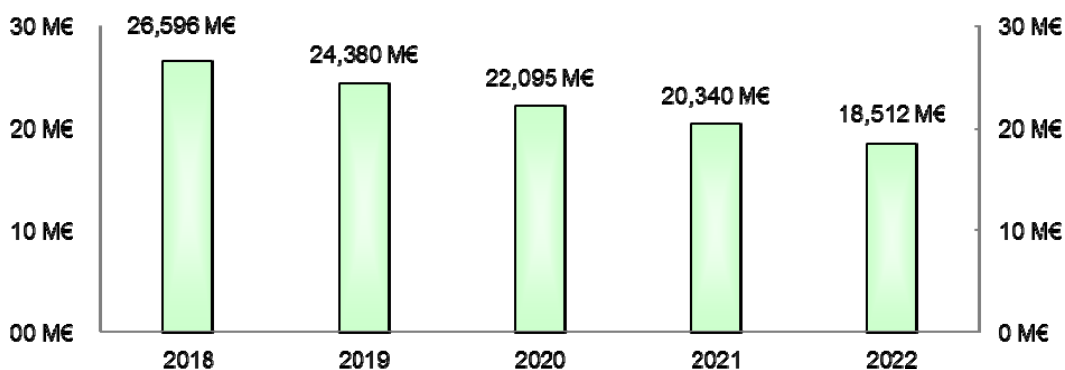
LA DETTE ASSAINISSEMENT

- **L'encours d'emprunt au 31/12/2022**

L'encours de la dette du budget Assainissement s'élève à 18,512 M€ au 31 décembre 2022.

Le taux d'intérêt moyen de l'encours, réparti entre taux variable (32 %) et taux fixe (68 %), était en moyenne de 2,95 % en 2022 contre 2,89% en 2021.

Evolution de l'Encours de Dette de 2018 à 2022



L'encours est en diminution de 1,828 M€ entre 2021 et 2022, soit le montant du remboursement en capital. Aucun emprunt nouveau n'a été souscrit depuis 2012.

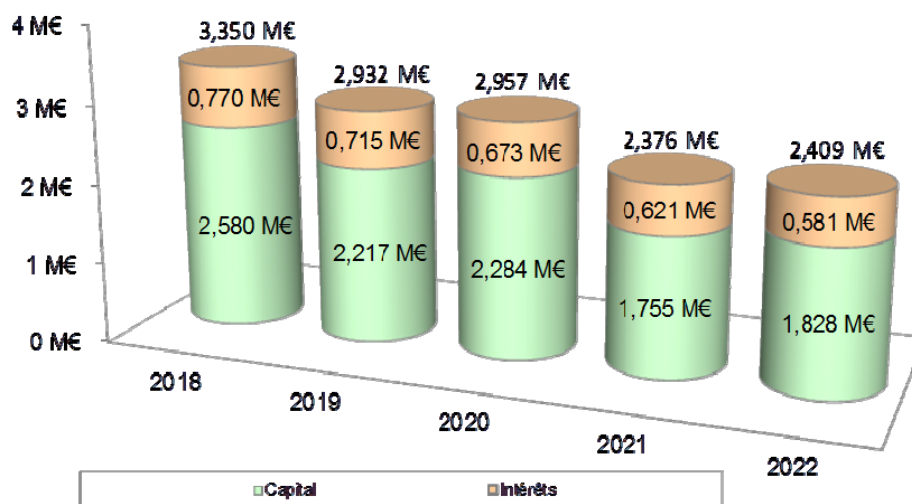
Entre 2018 et 2022, l'encours de dette a diminué de - 8,084 M€.

Au 31 décembre 2022, la durée résiduelle moyenne des emprunts est de 8 ans et 10 mois, contre 9 ans et 9 mois en 2021.

- **L'annuité d'emprunt**

L'annuité s'élève en 2022 à 2,409 M€ dont 1,828 M€ de remboursement de capital (76 % de l'annuité) et 0,581 M€ de charges d'intérêts (24 % de l'annuité). La charge en intérêts diminue de 0,040 M€ et le remboursement en capital augmente de 0,073 M€.

Evolution de l'Annuité de dette de 2018 à 2022



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges globales de fonctionnement s'élèvent à [23,300 M€] et enregistrent une hausse de [+ 10,03%]. Elles se répartissent entre les dépenses réelles [18,096 M€] et les dépenses d'ordre [5,203 M€].

Les dépenses réelles de fonctionnement hors redevances prélevées et reversées à l'Agence de l'Eau s'élèvent à [16,646 M€], elles progressent de [+13,30%] par rapport au compte administratif 2021. Les explications sur cette évolution sont détaillées ci-après.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2021	Variation en €	Variation en %
<u>Dépenses réelles</u>				
Redevance exploitation - station Chauvinière	6 926 158,56	6 036 220,37	889 938,19	14,74%
Dépenses courantes d'exploitation	1 750 231,46	1 497 329,91	252 901,55	16,89%
Branchements (refacturés)	617 506,37	402 878,12	214 628,25	53,27%
Contribution aux charges du budget général	1 247 294,00	1 322 639,00	-75 345,00	-5,70%
dont frais d'administration générale	889 098,00	826 761,00	62 337,00	7,54%
dont frais de personnel de la collectivité de rattachement	358 196,00	495 878,00	-137 682,00	-27,77%
Frais de recouvrement de la redevance assainissement	523 199,83	199 861,18	323 338,65	161,78%
Taxes foncières Station Chauvinière	95 653,57	98 366,00	-2 712,43	-2,76%
Charges de personnel et frais assimilés	4 091 155,37	3 897 843,31	193 312,06	4,96%
Créances irrécouvrables	613 925,66	407 951,04	205 974,62	50,49%
Charges d'intérêts	581 561,95	621 398,97	-39 837,02	-6,41%
Charges exceptionnelles (dont annulation de titres de recettes)	199 405,39	208 123,66	-8 718,27	-4,19%
sous/total hors redevance	16 646 092,16	14 692 611,56	1 953 480,60	13,30%
Redevance " modernisation des réseaux de collecte" (reversement à l'Agence de l'Eau)	1 450 000,00	1 330 000,00	120 000,00	9,02%
sous/total dépenses réelles	18 096 092,16	16 022 611,56	2 073 480,60	12,94%
Taux de réalisation des dépenses réelles	86,24%	85,43%		
<u>Dépenses d'ordre</u>				
Amortissements des biens	5 203 876,12	5 153 091,28	50 784,84	0,99%
sous/total dépenses d'ordre	5 203 876,12	5 153 091,28	50 784,84	0,99%
Total dépenses de fonctionnement	23 299 968,28	21 175 702,84	2 124 265,44	10,03%

Principale charge d'exploitation, la redevance versée dans le cadre de l'exploitation de la Station d'Épuration de la Chauvinière s'élève à [6,926 M€] et enregistre une variation de [+ 14,74%]. Cette évolution résulte d'une part de la hausse des indices de révision de la partie fixe de la redevance (électricité et produits chimiques) et d'autre part de l'augmentation du tonnage des matières traitées. Un nouveau contrat a été conclu à compter du 1^{er} octobre 2017 pour une durée de 9 ans avec la Compagnie Fermière des Services Publics (Véolia).

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

dépenses courantes d'exploitation	CA 2022	CA 2021	Variation en €	Variation en %
- Fourniture énergie (électricité, gaz)	533 328,41	514 532,55	18 795,86	3,65%
- Fourniture eau	15 124,15	11 634,42	3 489,73	29,99%
- Fourniture produits chimiques	79 989,92	71 272,18	8 717,74	12,23%
- Fourniture entretien et petits équipements	488 302,57	439 550,21	48 752,36	11,09%
- Location,entretien et réparation matériel d'exploitation	237 649,35	202 028,33	35 621,02	17,63%
- Traitement, valorisation et analyse des boues	199 732,01	181 237,37	18 494,64	10,20%
- Vidange bassin orage station Chauvinière	78 940,80	0,00	78 940,80	100,00%
- Redevance location réseau injection biométhane - Station chauvinière	51 831,64	26 654,98	25 176,66	94,45%
- Analyse gaz avant injection - Station chauvinière	2 241,94	5 198,64	-2 956,70	-56,87%
- Dépenses diverses d'exploitation	63 090,67	45 221,23	17 869,44	39,52%
Total	1 750 231,46	1 497 329,91	252 901,55	16,89%

Les dépenses courantes d'exploitation qui s'élèvent à [1,750 M€] progressent de [+ 16,89%] soit [+ 0,253 M€] en 2022. Elles comprennent les postes d'achat de matières et fournitures ainsi que tous les frais nécessaires au fonctionnement du service. La vidange du bassin d'orage de la station Chauvinière [0,079 M€] n'est pas une dépense récurrente.

Les dépenses de branchement sont réalisées à la demande des abonnés et dépendent des besoins exprimés sur le territoire, ainsi les montants engagés puis refacturés varient d'une année sur l'autre. L'année 2022 recense 77 interventions (83 en 2021).

La contribution versée par le budget annexe de l'Assainissement au budget Principal globalise les charges indirectes qui entrent dans le coût d'exploitation du service. Elles regroupent l'ensemble des dépenses supportées par le budget principal à destination d'un service rendu au budget annexe (personnel, bâtiments communs, administration générale...). Au titre de l'exercice 2022, cette dépense enregistre une baisse de [- 5,70%] par rapport à 2021 et s'élève à [1,247 M€]. L'ajustement est calculé à partir des évolutions constatées des charges courantes et des frais de personnel du budget Principal. La part de la masse salariale payée par le budget principal qui intervient sur le budget assainissement [0,358 M€] a été actualisée en 2021, elle enregistre une baisse de [27,77%].

Les modalités de calcul de la participation aux frais de facturation de la redevance assainissement qui sont supportés par le budget annexe de l'Eau puis remboursés par le budget Assainissement ont été modifiées en 2022 (délibération du 16 décembre 2021). Le nouveau mode de calcul prend en considération les données issues de la masse salariale. Aux coûts réels des agents qui sont affectés à la relève des compteurs, à la gestion et facturation des abonnés, on applique le pourcentage retenu pour la part assainissement dans une facture type de 120 m³. Ce poste évolue de [+ 0,323 M€] par rapport à 2021.

Les taxes foncières relatives à la Station Chauvinière s'élèvent à [0,096 M€] soit une baisse de [- 2,76%] par rapport à 2021.

Les frais de personnel représentent [24,58%] des dépenses réelles de fonctionnement hors redevance, ce taux était de [26,53%] en 2021. L'évolution de [+ 4,96%] par rapport à 2021 est liée à 3 recrutements sur des postes vacants et à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.

Les créances irrécouvrables s'élèvent à [0,614 M€], ces factures impayées non recouvrées représentent [3,21%] des recettes d'exploitation, elles progressent de [+ 50,49%] en 2022. Ces créances dont le recouvrement n'a pu être effectué regroupent d'une part les créances éteintes qui constituent des pertes définitives pour la Collectivité [0,093 M€] en 2022 [0,086 M€] en 2021 soit une hausse de [+ 8,70%] et d'autre part les créances admises en non valeur pour lesquelles le lien d'obligation entre le débiteur et la collectivité ne disparaît pas, ce qui permet un éventuel recouvrement ultérieur [0,521 M€] en 2022 et [0,322 M€] en 2021 soit une progression de [+ 61,59%] après une baisse de [-27,03%] en 2021. En 2022 le volume a fortement augmenté pour 2 raisons :

- d'une part, un certain retard a été accumulé dans les poursuites présentées aux huissiers du Trésor (saisies vente) en lien avec la crise sanitaire, ce retard a été résorbé et ces dossiers se soldent le plus souvent par un procès verbal de carence.
- D'autre part, les créances éligibles à une admission en non valeur ont été présentées dans leur intégralité sans conserver de stock par le Comptable Public en 2022.

Depuis mai 2013, les paiements des factures d'eau et d'assainissement peuvent être effectués en ligne. Afin d'optimiser l'encaissement des produits issus de la facturation, la collectivité a depuis 2015 renforcé sa communication auprès des 121 950 abonnés pour promouvoir le prélèvement automatique (semestriel et mensuel), et le paiement par internet. En 2022, 24.004 dossiers sont mensualisés avec une augmentation de 6,05% par rapport à l'année précédente (22.635 dossiers en 2021).

Les charges financières : cf. supra.

Lors de la séance du conseil communautaire en date du 27 juin 2013, la collectivité avait acté le principe d'abonder le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) qui a notamment pour objet d'accorder des aides en vue de faciliter le règlement des factures d'eau potable pour les usagers confrontés à des difficultés financières. La contribution de la collectivité est plafonnée par la loi n°2011-56 du 7 février 2011 à [0,50%] des montants H.T des redevances perçues d'eau et d'assainissement. Les modalités de participation financière de Le Mans Métropole au « Fonds de Solidarité au Logement » (FSL) volet « Eau » qui dataient de 2013 ont été actualisées et sont retracées dans la convention du 16 avril 2021 conclue avec le Conseil Départemental qui est depuis 2005 le gestionnaire du FSL, il détermine dans son règlement intérieur les conditions d'éligibilité de prise en charge et de traitement des dossiers d'impayés. Cette convention a été conclue pour les années 2021 à 2023. La contribution du budget assainissement en 2022 s'élève à [0,089 M€], sur 1123 dossiers déposés 901 ont été jugés recevables.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à [41,746 M€] dont [28,146 M€] de recettes réelles, [0,523 M€] de recettes d'ordre et [13,076 M€] d'excédent reporté.

Hors les redevances perçues et reversées à l'Agence de l'Eau, les recettes réelles varient de [- 0,75%] et s'établissent à [26,719 M€], elles enregistrent une baisse de [- 0,203 M€].

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2021	Variation en €	Variation en %
<u>Recettes réelles</u>				
Redevance d'assainissement	16 923 236,37	16 956 275,97	-33 039,60	-0,19%
Prestations de services (conventions industriels rejets eaux usées)	1 697 442,82	1 881 548,93	-184 106,11	-9,78%
Vente de biométhane	1 598 322,09	837 259,12	761 062,97	90,90%
Facturation de branchements	498 176,55	399 411,39	98 765,16	24,73%
Participation budget principal - évacuation eaux pluviales	5 533 624,00	6 460 482,00	-926 858,00	-14,35%
Diverses recettes	468 324,96	387 052,15	81 272,81	21,00%
<i>sous/total hors redevance</i>	26 719 126,79	26 922 029,56	-202 902,77	-0,75%
Redevance " modernisation des réseaux de collecte" (reversement à l'Agence de l'Eau)	1 427 187,91	1 404 798,34	22 389,57	1,59%
<i>sous/total recettes réelles</i>	28 146 314,70	28 326 827,90	-180 513,20	-0,64%
<i>Taux de réalisation des recettes réelles</i>	101,77%	103,96%		
<u>Recettes d'ordre</u>				
Transfert des subventions reçues	523 144,00	521 544,00	1 600,00	0,31%
<i>sous/total recettes d'ordre</i>	523 144,00	521 544,00	1 600,00	0,31%
Excédent reporté	13 076 583,04	10 403 913,98	2 672 669,06	25,69%
Total recettes de fonctionnement	41 746 041,74	39 252 285,88	2 493 755,86	6,35%

La redevance d'assainissement collectif perçue sur les abonnés du territoire de Le Mans Métropole est la principale ressource du budget, elle représente [63,34%] des recettes réelles hors redevances et varie de [- 0,19%] par rapport à l'exercice 2021. Chaque année, il est nécessaire d'évaluer le montant des consommations d'assainissement des derniers mois de l'exercice qui ne seront facturées que dans le courant du 1^{er} semestre de l'année suivante. Ainsi ce n'est que lorsque les consommations ont fait l'objet d'un relevé réel que l'on peut comparer le rattachement avec sa réalisation en N+1. Fin 2021, l'estimation du produit de redevance assainissement à rattacher s'élevait à [4,370 M€]. Les m3 consommés et facturés ont finalement été inférieurs aux prévisions et ont ainsi minoré les recettes 2022 de [0,090 M€].

La baisse des recettes perçues au titre des prestations de services dans le cadre des conventions signées avec les industriels de [- 9,78%]. L'exercice 2022 régularise progressivement le stock des dossiers non facturés.

La 1^{ère} injection de biométhane dans le réseau a eu lieu le 17 juin 2021. L'exercice 2022 enregistre une année complète des recettes liées à la vente de Biométhane produit par l'unité de méthanisation qui s'élèvent à [1,598 M€] et sont conformes aux prévisions initiales.

Les facturations de branchement sont réalisées à la demande des abonnés et dépendent des besoins exprimés sur le territoire, ainsi les montants encaissés varient d'une année sur l'autre. 77 interventions ont été facturées en 2022 soit une recette globale de [0,498 M€].

Des nouvelles modalités de calcul de la participation du budget principal au titre de la gestion des eaux pluviales ont été définies lors du Budget Primitif 2022 (délibération du 3 février 2022). Afin de mieux adapter le montant de la contribution eaux pluviales à la réalité des dépenses exécutées par le budget assainissement, la référence des montants pris en compte a été modifiée. Au moment du Budget Primitif sont donc désormais prises en compte les dépenses réalisées au titre du dernier compte administratif voté et non plus les prévisions du budget primitif. Au titre de l'exercice 2022, le calcul de la redevance eaux pluviales intègre les dépenses d'exploitation du compte administratif 2020 [23,184 M€] qui ont diminué par rapport au budget primitif 2021 [26,314 M€]. Ainsi en 2022 la participation au titre de la gestion des eaux pluviales diminue de [- 14,35%] par rapport à 2021. Elle représente [20,71%] des recettes réelles de fonctionnement hors redevances reversées à l'Agence de l'Eau.

La tarification 2022 votée par le conseil communautaire en date du 16 décembre 2021 est maintenue à **1,773€ le m³** et concerne les communes historiques qui composent Le Mans Métropole.

Pour les communes entrées au 1^{er} janvier 2013, Ruaudin et Champagné appliquent la même tarification dans la mesure où la compétence assainissement est gérée en régie. Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'assainissement des communes d'Aigné, La Milesse et Saint Saturnin a été repris en régie par Le Mans Métropole, ces communes appliquent le tarif métropolitain pour la redevance assainissement.

Pour les communes entrées au 1^{er} janvier 2017, la compétence assainissement est exercée en régie pour les communes de Chaufour Notre Dame, Fay, Pruillé le Chétif et Trangé, le processus de lissage est désormais terminé depuis fin 2020. Pour la commune de Saint Georges du Bois, Le Mans Métropole se substitue depuis le 1^{er} janvier 2018 à cette commune dans le cadre d'un contrat d'affermage qui arrivera à échéance le 22 novembre 2023. Au titre de l'exercice 2022 la part collectivité ajoutée à la rémunération du fermier conduisent à une redevance unitaire équivalente à 1,773€ le m³.

L'UNITE DE METHANISATION SUR LA STATION CHAUVINIERE

L'unité de méthanisation de la station d'épuration de la Chauvinière dont le chantier avait démarré au printemps 2019 a été mise en service en 2021. La réalisation de ce projet décidé par le Conseil Communautaire le 26 novembre 2015 a été confié à partir d'octobre 2017 à la CFSP (Compagnie Fermière des Services Publics) sous la forme d'un marché global de performance. La station reçoit chaque année environ 14 Millions de m3 d'eaux usées qui proviennent de la Ville du Mans et de 6 communes de Le Mans Métropole (Allonnes, Arnage, Coulaines, La Chapelle Saint Aubin, Rouillon, Sargé les Le Mans, Yvré l'Evêque et Saint Pavace). Lors de leur traitement, ces eaux produisent des boues qui sont désormais valorisées énergétiquement. Depuis le 17 juin 2021 le biométhane produit est injecté dans le réseau exploité par GRDF. Les recettes engendrées par la vente de gaz sont estimées à 9 millions d'euros au titre de la période 2021-2026.



INVESTISSEMENT au 31 décembre 2022			
Dépenses		Recettes	
Etudes	812 168,33	Subvention de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local - montant encaissé	1 000 000,00
Travaux	21 680 026,91	Subvention Région - montant encaissé	300 000,00
		Subvention FEDER - montant encaissé	625 000,00
Total	22 492 195,24	Total	1 925 000,00

FONCTIONNEMENT					
Dépenses	CA 2021	CA 2022	Recettes	CA 2021	CA 2022
Redevance d'injection de Biométhane à GRDF début 16 juin 2021	26 654,98	51 831,64	Vente de Biométhane à ENGIE Entreprises et Collectivités début 16 juin 2021	837 259,12	1 598 322,09
Analyse de la qualité du Biométhane avant injection à GRDF début 16 juin 2021	5 198,64	2 241,94	Remboursement par la Compagnie Fermière de Services Publics des frais liés à la redevance d'injection et l'analyse du Biométhane début 16 juin 2021	18 469,34	52 612,36
Total	31 853,62	54 073,58	Total	855 728,46	1 650 934,45

A ces dépenses et recettes clairement identifiées dans le compte administratif, il faut ajouter une partie de la redevance versée à l'exploitant qui est liée à l'unité de méthanisation et qui est englobée dans la redevance d'exploitation de [6,926 M€] comptabilisée sur l'exercice 2022.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC

Conformément à la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé au 1^{er} janvier 2006. Ce dispositif est chargé de contrôler l'ensemble des installations d'assainissement autonome situées sur le territoire de Le Mans Métropole. Les missions prises en charge par le service consistent à la fois à effectuer un contrôle sur la conception et la réalisation d'une installation nouvelle et également d'évaluer l'ensemble des équipements existants. Le service rend ensuite un avis technique sur la conformité ou non du système d'assainissement non collectif.

Il existe sur le territoire de Le Mans Métropole 4.396 habitations concernées par l'assainissement non collectif devant faire l'objet d'un contrôle. 4.267 installations ont été contrôlées au 31 décembre 2022 dont 542 pour cette seule année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT
ETAT DE REPARTITION DE CREDITS AFFERENTS AU SPANC
(Article 2 du décret N°-2000-37 du 13 mars 2000)

DEPENSES		RECETTES	
Personnel	56 376,82	Redevance Assainissement Non Collectif	59 612,40
Autres matières et fournitures	735,58		
Contribution aux charges du Budget Principal	2 500,00		
<i>. Fonct./Entretien de 2 véhicules</i>			
<i>. Fonctionnement administratif : locaux, secrétariat, informatique</i>			
Total dépenses	59 612,40	Total recettes	59 612,40

LE MANS MÉTROPOLE - Budget annexe de l'Assainissement

LISTE DES INVESTISSEMENTS PROPREMENT DITS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Libellé Axe Politique	CA 2022	Inscrit 2022
ASSAINISSEMENT	4 752 494,47	8 756 552,99
INFORMATIQUE ET TELECOMS	13 832,40	55 796,40
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	50 474,90	610 470,60
TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE	15 767,16	238 640,00
TRANSPORT PUBLIC	706 609,20	760 550,00
Total	5 539 178,13	10 422 009,99

Axe Politique : ASSAINISSEMENT

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022	Inscrit 2022
ASSAINISSEMENT - ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE	LE MANS METROPOLE	239 753,35	477 462,48
ASSAINISSEMENT - ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE	LE MANS METROPOLE	423,32	423,33
ASSAINISSEMENT - MATERIEL DE SECURITE	LE MANS METROPOLE	17 716,25	24 153,11
STATION EPURATION RUAUDIN	RUAUDIN	3 446,06	7 500,00
ASSAINISSEMENT - TRAVAUX NEUFS AVEC PARTICIPATION	LE MANS METROPOLE	0,00	0,00
ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DANS BATIMENTS EXPLOITATION	LE MANS METROPOLE	1 081,97	3 100,00
LE MANS C-D-V - ASST - COLLECTEURS VISITABLES	LE MANS - COEUR DE VILLE	98 692,03	100 050,00
LE MANS S-E - ASST - COLLECTEURS VISITABLES	LE MANS - SUD EST	0,00	151,00
LE MANS OUEST - ASST - COLLECTEURS VISITABLES	LE MANS - OUEST	100 135,57	100 905,00
DEPENSES NON PROGRAMMEES - ASST - RESEAUX	LE MANS METROPOLE	0,00	10 000,00
DEPENSES NON PROGRAMMEES - ASST - RESEAUX	LE MANS METROPOLE	0,00	170,00
LE MANS C-D-V - ASST - RESEAUX	LE MANS - COEUR DE VILLE	3 326,84	4 000,00
LE MANS N-E - ASST - RESEAUX	LE MANS - NORD EST	6 227,27	6 250,00
LE MANS EST - ASST - RESEAUX	LE MANS - EST	4 916,50	93 892,82
LE MANS S-O - ASST - RESEAUX	LE MANS - SUD OUEST	66 408,22	66 655,18
LE MANS OUEST - ASST - RESEAUX	LE MANS - OUEST	72 738,04	85 830,00
LE MANS N-O - ASST - RESEAUX	LE MANS - NORD OUEST	57 052,06	65 051,00
AIGNE - ASST - RESEAUX	AIGNE	826,99	4 560,00
ALLONNES - ASST - RESEAUX	ALLONNES	426,58	7 250,00
CHAMPAGNE - ASST - RESEAUX	CHAMPAGNE	267 446,14	432 375,00
LA MILESSÉ - ASST - RESEAUX	LA MILESSÉ	76 017,67	110 100,00
MULSANNE - ASST - RESEAUX	MULSANNE	14,66	15,00
RUAUDIN - ASST - RESEAUX	RUAUDIN	0,00	11 150,00
SAINT SATURNIN - ASST - RESEAUX	SAINT SATURNIN	274 636,32	284 319,00

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022	Inscrit 2022
SARGE LES LE MANS - ASST - RESEAUX	SARGE-LES-LE MANS	7 985,92	8 000,00
DEPENSES NON PROGRAMMEES - ASST- SERVITUDES	LE MANS METROPOLE	0,00	5 000,00
CHAMPAGNE - STATION EPURATION	CHAMPAGNE	0,00	27 880,00
FAY - ASSAINISSEMENT - RESEAUX	FAY	220 407,06	238 000,00
TRANGE - ASSAINISSEMENT - RESEAUX	TRANGE	16 163,41	23 850,00
CHAUFOUR NOTRE DAME - ASSAINISSEMENT - RESEAUX	CHAUFOUR NOTRE DAME	28 472,34	61 100,00
SAINT SATURNIN - STATION EPURATION	SAINT SATURNIN	2 487,35	2 500,00
SAINT SATURNIN - STATION EPURATION	SAINT SATURNIN	0,00	7 000,00
Total Opérations Annuelles		1 566 801,92	2 268 692,92

STATION EPURATION DES ETANGS	LE MANS - SUD OUEST	2 228,80	2 349,36
STATION EPURATION DES ETANGS	LE MANS - SUD OUEST	8 208,00	8 208,00
STATION EPURATION DES ETANGS	LE MANS - SUD OUEST	348 044,46	393 986,80
CHAMPAGNE - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	CHAMPAGNE	17 812,80	23 848,80
LMM - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	LE MANS METROPOLE	227 474,93	562 590,80
RUAUDIN - STATION EPURATION	RUAUDIN	0,00	277 900,00
STATION CHAUVINIERE - TRAVAUX METHANISATION	LE MANS METROPOLE	9 620,64	87 566,89
STATION CHAUVINIERE - TRAVAUX METHANISATION	LE MANS METROPOLE	2 246 699,89	3 595 370,09
GESTION D'AUTOSURVEILLANCE DES SYSTEMES ASSAINISSEMENT	LE MANS METROPOLE	19 692,00	32 820,00
FAY - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	FAY	7 518,00	72 696,00
TRANGE - NOUVELLE STATION EPURATION	TRANGE	37 304,70	166 608,00
RUAUDIN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	RUAUDIN	38 016,00	100 000,00
MULSANNE - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	MULSANNE	0,00	69 650,93
STATION CHAUVINIERE - AMO POUR TRAVAUX D'OPTIMISATION	LE MANS METROPOLE	65 341,14	420 220,00
AIGNE-LA MILESE-ST SATURNIN-SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	LE MANS METROPOLE	143 451,19	354 044,40
STATION CHAUVINIERE - ETUDE MICRO POLLUANTS	LE MANS METROPOLE	11 640,00	50 000,00
GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	LE MANS METROPOLE	0,00	210 000,00
GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	LE MANS METROPOLE	0,00	20 000,00
COULAINES - ETUDE 3 DEVERSOIRS ORAGE CLOSEAU RD147	COULAINES	2 640,00	40 000,00
Total Opérations Individuelles		3 185 692,55	6 487 860,07

Total de l'axe : ASSAINISSEMENT	4 752 494,47	8 756 552,99
--	---------------------	---------------------

Axe Politique : INFORMATIQUE ET TELECOMS

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022	Inscrit 2022
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION	LE MANS METROPOLE	11 340,00	14 900,00
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION	LE MANS METROPOLE	2 492,40	12 096,40
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION	LE MANS METROPOLE	0,00	2 000,00
Total Opérations Annuelles		13 832,40	28 996,40

NOUVELLE SUITE BUREAUTIQUE	LE MANS METROPOLE	0,00	12 800,00
NOUVELLE SUITE BUREAUTIQUE	LE MANS METROPOLE	0,00	14 000,00
Total Opérations Individuelles		0,00	26 800,00

Total de l'axe : INFORMATIQUE ET TELECOMS	13 832,40	55 796,40
--	------------------	------------------

Axe Politique : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022	Inscrit 2022
MOBILIER TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	3 546,86	5 109,34
VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	46 188,52	75 360,26
VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	0,00	5 000,00
VEHICULES UTILITAIRES ET PL	LE MANS METROPOLE	0,00	510 001,00
VEHICULES UTILITAIRES ET PL	LE MANS METROPOLE	739,52	15 000,00
Total Opérations Annuelles		50 474,90	610 470,60

Total de l'axe : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	50 474,90	610 470,60
--	------------------	-------------------

Axe Politique : TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022	Inscrit 2022
IMPLANTATION BORNES ELECTRIQUES VEHICULES	LE MANS METROPOLE	2 865,96	2 900,00
Total Opérations Annuelles		2 865,96	2 900,00

RUAUDIN-STATION EPURATION-GENERATEUR SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	RUAUDIN	1 680,00	6 300,00
RUAUDIN-STATION EPURATION-GENERATEUR SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	RUAUDIN	7 021,20	216 000,00
MULSANNE-STATION EPURATION-GENERATEUR SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	MULSANNE	1 680,00	6 300,00
MULSANNE-STATION EPURATION-GENERATEUR SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	MULSANNE	0,00	0,00
SARGE-STATION EPURATION-GENERATEUR SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	SARGE-LES-LE MANS		0,00
ST SATURNIN -STATION EPUR.-GENERATEUR SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	SAINT SATURNIN	2 520,00	7 140,00
ST SATURNIN -STATION EPUR.-GENERATEUR SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	SAINT SATURNIN	0,00	0,00
Total Opérations Individuelles		12 901,20	235 740,00

Total de l'axe : TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE	15 767,16	238 640,00
---	------------------	-------------------

Axe Politique : TRANSPORT PUBLIC

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022	Inscrit 2022
CHRONOLIGNES	LE MANS METROPOLE	706 609,20	760 550,00
Total Opérations Individuelles		706 609,20	760 550,00

Total de l'axe : TRANSPORT PUBLIC	706 609,20	760 550,00
--	-------------------	-------------------



Vu pour être annexé à la délibération n° 23
du Conseil Communautaire du 29 juin 2023
Pour la Directrice Générale empêchée
l'Agent du Service des Assemblées
et de la Réglementation